

la lettre

de Montigny sur Loing



N°10

Journal d'informations municipales - Juin 2012



Edito du Maire

Le 5 avril 2012, le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget 2012, acte essentiel à la gestion communale.

Ce budget tient compte du contexte économique difficile, des investissements importants, des subventions aux associations ainsi que des travaux d'entretien indispensables pour notre patrimoine (écoles élémentaire et maternelle, salle Georges Barrois, équipements...). Tout cela sans augmenter le taux de la fiscalité.

La voirie est également au cœur de nos préoccupations... Vous pourrez suivre les différentes étapes, pour répondre aux nouvelles exigences liées à notre environnement, de notre contrat triennal de voirie...

Je vous souhaite un bon été, égayé d'animations que nos associations réaliseront dans le but de vous divertir... Vous pourrez également profiter de notre environnement exceptionnel, favorable à un repos certainement bien mérité !

Bonnes vacances... ”

Sylvie MONCHECOURT

Maire de Montigny sur Loing
Vice-Présidente Moret Seine et Loing

Sommaire

- **L'Urbanisme**
- **L'Environnement**
 - Plan départemental des déplacements urbains
 - Les chenilles processionnaires
- **Le Budget municipal 2012**
- **La Fiscalité**
- **Les Travaux**
- **L'Amélioration de la qualité de l'eau**
 - Le Traitement des pesticides
- **Scolaire Périscolaire**
 - Classe transplantée
 - Restaurant scolaire
 - Circuit scolaire Sorques Montigny
- **La Vie Associative**
 - Bibliothèque
 - Un nouveau Président
- **Le Civisme**
- **Info divers**
- **L'Agenda des Manifestations**

L' Urbanisme

Un sujet toujours sensible et majeur pour l'avenir d'une commune...

■ Du nouveau pour les communes ... peut-être

La loi du 20 mars 2012 prévoit, pour une durée de 3 ans, une majoration de 30 % des droits à construire. Cela concerne la hauteur des habitations, le gabarit, l'emprise au sol, le COS.

Toutefois, le conseil municipal peut adopter une délibération motivée pour ne pas appliquer cette majoration ou l'appliquer partiellement sur la commune.

Dans le délai de 3 ans, la commune peut revenir et mettre fin à son application.

■ Une note d'information sera mise à disposition du public en septembre pour une durée d'un mois

(délibération du conseil municipal sur les modalités de mise à disposition). Les observations seront consignées dans un registre prévu à cet effet.

Toutefois, le 29 mai 2012, un projet de loi visant à abroger la majoration des droits à construire a été déposée par le Sénat... Affaire à suivre...

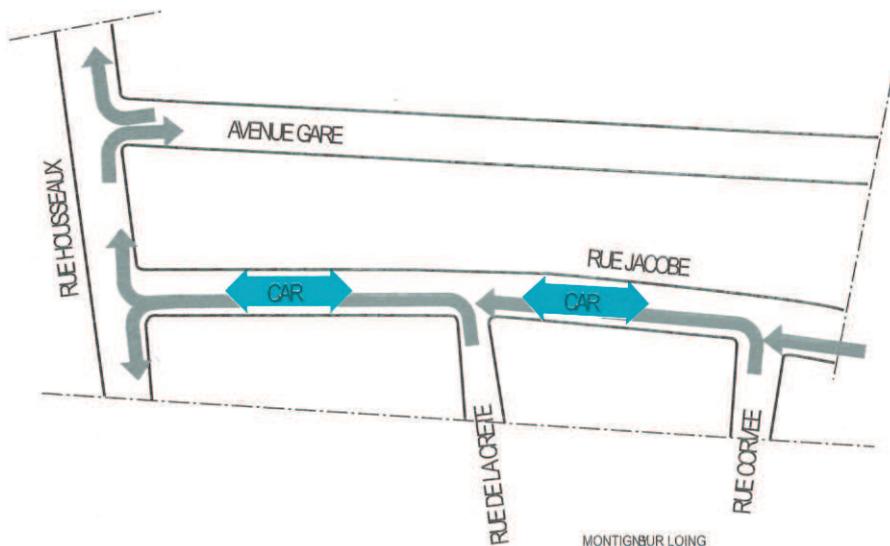
■ Du nouveau pour l'Île de France : des documents de planification décisifs pour notre avenir.

Le Schéma Directeur de la Région d'Île de France (SDRIF), actuellement en révision, définit les orientations et les règles d'urbanisme au niveau de la région Île de France.

Le Schéma de Cohérence et d'Orientations Territoriales (SCOT), en cours d'élaboration, définira les orientations et les règles d'urbanisme au sein du territoire Seine et Loing comprenant 44 communes, dont Montigny sur Loing. Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP), au sein duquel siègent Mme le Maire,

le premier adjoint et le conseiller municipal, vice président de la commission urbanisme, est chargé de son élaboration.

Enfin le Programme Local d'Habitat (PLH), lui aussi en cours d'élaboration, définira les orientations en matière de logements sur le territoire des 22 communes de Moret Seine & Loing.



Mise en sens unique rue Jacobé

Pour anticiper la mise en sécurité des piétons (proposée dans le Contrat Triennal de Voirie en cours de validation), la mise en sens unique sera effective à compter du 1^{er} août 2012. La circulation des cars restera à double sens, principe validé par le transporteur VEOLIA.

L'Environnement

Le Plan Départemental des Déplacements Urbains en Île de France

- Le Conseil Régional a arrêté le PDUIF. Il prévoit 34 actions sous forme de recommandations et de prescriptions qui s'imposeront aux documents d'urbanisme.
- Son enjeu est d'assurer les besoins de mobilité d'une part et la protection de l'environnement, de la santé et de la qualité de la vie d'autre part. (La diminution du trafic automobile devant aboutir à une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020).
- L'avis du conseil municipal est sollicité et le projet soumis à enquête publique.
- L'ensemble des documents est téléchargeable sur le site www.iledefrance.com - rubrique transports ou consultable en Mairie.

Comment éradiquer Les Chenilles Processionnaires

■ Moyens de lutte

Les prédateurs sont principalement la mésange et quelques oiseaux insectivores, non sensibles aux poils urticants.

Pour les petites surfaces :

- Lutte mécanique, l'échenillage : pour les surfaces réduites (parc et jardins), elle consiste à enlever et à détruire les pontes et les nids, les nids seront incinérés. Dans ce cas, il convient de se protéger de tout contact avec les poils urticants des chenilles. Il est conseillé d'utiliser un échenilloir qui est un sécateur au bout d'un long manche.
- L'éco-piège, système de piégeage des processions de nymphoses, est une création de La Mésange Verte. Ce piège assure la protection et la destruction sans aucun adjuvant

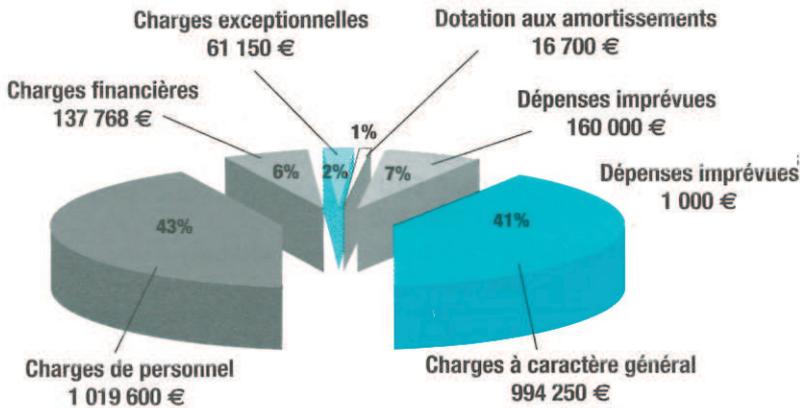
(chimique ou biologique) des chenilles processionnaires. Basé sur le comportement de l'insecte dont découle son application, il est respectueux de la santé humaine, de l'écosystème. Piégeage de masse. Il faut un éco-piège par arbre touché.

- Le piège à base de phéromone de synthèse (odeur que libère le papillon femelle) suspendu dans les pins, attire de fin juin à mi-septembre les papillons mâles. Le piégeage de masse est efficace sous certaines conditions : nombre de pièges, surface où sont disposés les pièges, types de piège non saturable et avec un bon potentiel de capture.
- Lutte inefficace à court terme : l'eau de Javel, désolidarise les processionnaires dans un premier temps, avant de les tuer sur le long terme.

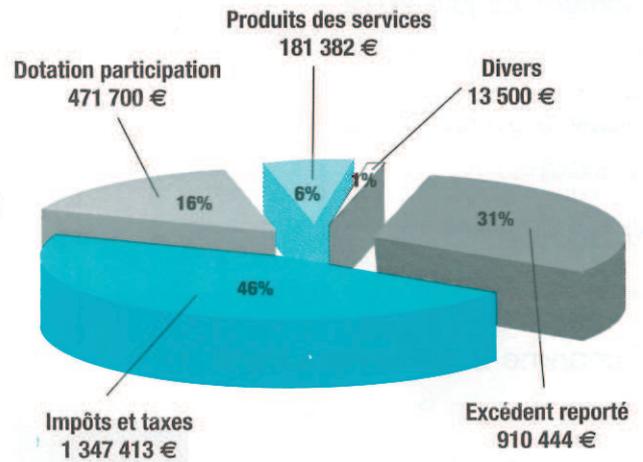
Le Budget Municipal 2012

→ Sur proposition de Madame le Maire le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité le budget 2012 et le gel des taxes communales

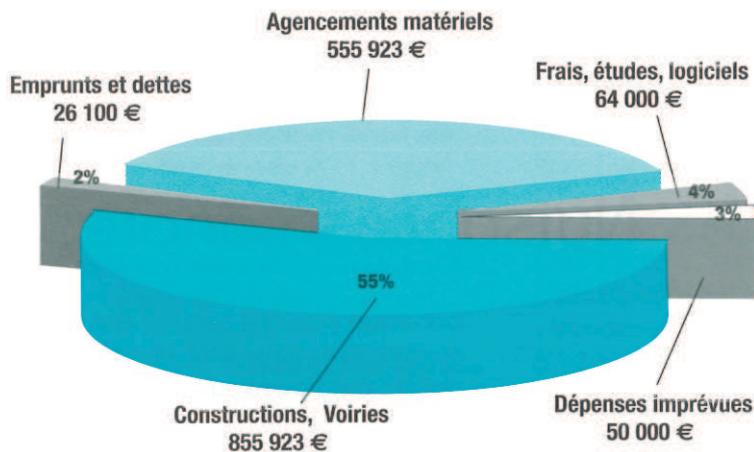
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2 390 468 €



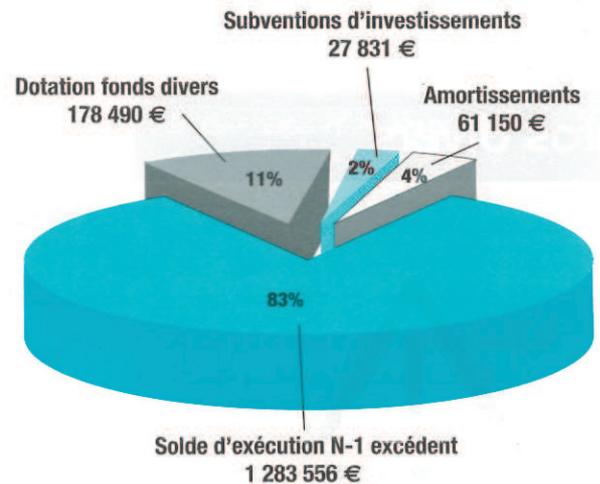
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2 924 439 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 1 551 023 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 551 023 €



La fiscalité

→ Pas d'augmentation des Taux communaux

Evolution des BASES 2011-2012*

*Base = f (valeur locative déterminée par les services des impôts)

Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière non Bâti
+ 2,34 %	+ 2,78 %	+ 1,08 %
8,15 %	19,4 %	36,53 %

Taux communaux 2012 stables

EN INVESTISSEMENT

→ La Voirie

Aménagement voie et réseaux Hôtel d'entreprises	150 000€	Reprise de la voirie et marquage au sol	41 000€
Rue des Rouisses	280 000€	Mise en sens unique rue Jacobé	5 000€

→ L'Entretien des Bâtiments

Réhabilitation salle Georges Barrois Phase 1	180 000€	Mise aux Normes électriques des bâtiments	21 000€
Toiture classe école élémentaire	40 000€	Peintures écoles Elémentaire et Maternelle	38 000€
		Reprise toiture Eglise	5 000€

→ Le Contrat Triennal de Voirie prévu pour 1 million d'Euros

Alors que le CTV était déposé, des prescriptions supplémentaires ont été imposées (9 mois après la réception du CTV) notamment sur le traitement des eaux pluviales. Une fois ces obligations satisfaites, (entraînant une étude et des travaux supplémentaires), le CTV devrait être validé par le Conseil Général.

Le montant HT des travaux de 876 130 € (hors subventions)

	Montant HT travaux (€)	Taux subvention
Rue Jacobé	424 646 €	20 %
Route de Marlotte	220 776 €	
Rue Roger Genty	230 708 €	à
TOTAL	876 130 €	25 %

La prudence reste de rigueur dans la validation et l'obtention des subventions départementales.

L'Amélioration de la qualité de l'eau La Station de traitement des pesticides

Cette station de traitement sera implantée sur l'emprise du site du château d'eau des Trembleaux.

L'avant-projet est terminé et la consultation des entreprises est en cours pour une réalisation début 2013.

Le coût de l'ensemble du projet variera, selon la conception de l'installation, de **800 000 à 1 million d'Euros**.

L'Eclairage public

L'objectif est de passer un **Marché de Performance Energétique (MPE)** avec un prestataire qui réalise les travaux,

s'engage sur un objectif de réduction des consommations électriques et assure la maintenance préventive

et curative pendant la durée du Marché.

Scolaires et Périscolaire

Classe transplantée

Le CM2 de Madame FOURNIER a séjourné, une semaine entière à Lancieux (près de St Malo) dans le cadre d'une immersion anglophone.

ALSH

Au programme des vacances d'hiver : la galaxie, les extraterrestes.

Sujets proposés par l'équipe de l'accueil de loisirs. Un spectacle intersidéral a clos le séjour.

Pour les vacances de Pâques,

peinture, arts plastiques... visite et atelier de peinture à Barbizon, Moret sur Loing, musée de la magie ont captivé petits et grands. Un vernissage des «œuvres» a permis aux parents d'apprécier le fruit de ces vacances... Cet été, l'accueil de loisirs nous propose de mettre en scène une COMÉDIE MUSICALE !...

Restaurant Scolaire

50 élèves de maternelle et 110 de l'école élémentaire, déjeunent chaque midi.

La convention, pour la prochaine rentrée scolaire, de livraison des repas pour les périodes scolaires et l'accueil de loisirs a été reconduite avec le prestataire actuel.

Circuit Scolaire Sorques Montigny

Le transport des enfants Sorques/écoles, assuré par Véolia Transports et organisé le Conseil Général de Seine et Marne donne satisfaction, pour un coût annuel à la charge de la commune de 13 500 €.

La Vie Associative

Des nouvelles de la bibliothèque municipale

Située au cœur de Montigny, la bibliothèque municipale, animée par l'équipe de l'association Amis-Mots, augmente son nombre d'heures d'ouverture pour répondre encore mieux aux demandes croissantes des Montignons.

Le cap des 1000 lecteurs ayant été atteint en fin d'année 2011, il était nécessaire, pour accueillir les familles, les jeunes, et les personnes âgées, d'ouvrir le samedi matin. Voici donc, pour rappel, les horaires pendant lesquels les équipes de bibliothécaires et aide-bibliothécaires bénévoles vous accueilleront.

- le mercredi matin de 9h30 à 12h30,
- le mercredi après midi de 15h à 17h,
- le samedi matin de 10h à 12h,
- le samedi après midi de 16h30 à 18h30.

La cotisation annuelle par famille reste inchangée depuis l'ouverture. Elle est de 10 euros pour profiter de l'emprunt de 10 documents, sur une période maximum de 3 semaines.

L'équipe accueille actuellement des lecteurs de tous les âges qui profitent d'un choix de 10 000 documents : des livres pour adultes et enfants, un large choix de bandes dessinées, diverses revues, des CD et des DVD depuis peu.

Ils peuvent également réserver des ouvrages à la médiathèque départementale et bénéficier d'un accès à des ressources numériques gratuites: autoformation, musique, films, ebooks...

Des sélections d'ouvrages, des animations Contes grâce au soutien de la Commune, et des soirées culturelles gratuites sont proposées toute l'année. Renseignez-vous !

Des livres... mais aussi des histoires !

« Rendez-vous conte » le 27 juin à 10 h 30.

Dans le cadre de notre cycle Contes, proposé aux enfants et animé par Natacha Mattenet depuis plus d'un an, nous vous invitons à venir écouter l'histoire « Une chanson d'ours », inspirée par le très beau livre de Benjamin Chaud. (Livre offert à chaque enfant, né ou adopté en 2011 dans le cadre de « Premières pages », opération nationale, organisée par le Ministère de la culture et la CAF.)

Inscription à la Bibliothèque, pour le 27 juin à 10 h 30.

Contact :

bibliothequemontignysurloing@orange.fr

Tel : 01 64 78 24 41 -

www.montignysurloing.fr

Club Tennis Montigny

Un nouveau bureau a été constitué.

Désormais, le club de tennis de Montigny est présidé par Monsieur BIAGINI, Madame BUXEDA secrétaire et Madame SEMET Trésorière.

Expertises des terrains

Cinq mois après la réception des travaux (2007), les premiers dommages sont apparus ...

Dès juin 2008, une action a été entreprise par la municipalité.

A ce jour, deux expertises sont en cours suite aux fissures et flashes intervenus sur les terrains de tennis et multisports.

- L'une est effectuée par un expert désigné par le tribunal administratif (saisi à l'initiative de la commune), dont les conclusions définitives sont attendues.
- L'autre expertise a lieu dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage. Les conclusions définitives sont en attente.

Ces expertises ont pour but de trouver les causes et les responsabilités des entreprises pour obtenir la réfection des Tennis.

Sur ce dossier, la Fédération Française de Tennis nous apporte son concours et ses compétences en matière d'équipement.

Samedi 16 juin 2012

- La fête des écoles

Samedi 23 juin 2012

- Représentation théâtrale

Samedi 30 juin 2012

- La Guinguette

Vendredi 13 juillet 2012

- Retraite aux flambeaux et bal

Dimanche 2 septembre 2012

- Brocante

Samedi 8 septembre 2012

- Méchoui

Les informations

POUR TOUT PROBLEME SUR VOTRE BRANCHEMENT EAU POTABLE
AVANT COMPTEUR, CONTACTER :

SIDEAU Moret sur Loing - Saint Mammès - Montigny sur Loing
01.64.70.58.40

Aux heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

OU

VEOLIA EAU

0811 900 400

(Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

24h/24 - 7j/7

Le Civisme

Infractions au code de la route

Vu la recrudescence des infractions à la réglementation du code de la route, nous vous rappelons qu'elles sont bien

évidemment la cause de nombreux accidents, et qu'une bonne conduite est le garant de la sécurité.

Infos divers



Rue Jacobé
en sens unique
dès le 1^{er} août 2012

Les Nuisances sonores

Les animaux de compagnie

Tout chien errant sur la voie publique sans collier et sans tatouage sera systématiquement conduit en fourrière.

Empêchez votre chien d'aboyer, c'est le calme et la sérénité assurés.

Jardinage et bricolage

Par respect d'autrui, il est rappelé que tous travaux de jardinage et

bricolage pouvant générer des nuisances sonores sont interdits en dehors des heures suivantes :

- Semaine 7h00 à 20h00
- Samedi 9h00 à 12h00
15h00 à 19h00
- Dimanche 10h00 à 12h00

Les Feux

Les feux, bien qu'ils soient pour brûler les végétaux sont interdits à moins de 200 m d'une habitation.

Nous serons vigilants.

Madame le Maire à votre écoute au 01 64 45 82 86
email : mairemontignysurloing@orange.fr
Site internet municipal : <http://www.montignysurloing.fr>